

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gaëlle LE BOUHART, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Franck DUVAL à M. Christian GUEGUEN  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Lucien MONNERIE  
Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE  
Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX-MARKOV  
Mme Anne Maud GOUJON à M. Bernard BASTIER

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Mai 2021
Date de l'affichage	21 Mai 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

**2021 63**      **Dispositif « argent de poche »**

*Rapporteur* : F. Ballester

Le dispositif « argent de poche » est une annexe issue de l'opération « ville vie vacances ». Il permet à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. L'encadrement est assuré par du personnel pédagogique et technique. Les chantiers doivent avoir un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne, pour améliorer le cadre de vie.

Le dispositif argent de poche doit s'inscrire dans la politique jeunesse du territoire, notamment au travers du projet de territoire. Il sera donc ajouté dans la réécriture du PEDT cette année.

La CAF finance à hauteur de 5 € par mission rétribuée (soit 1/3 de l'indemnité versée à chaque jeune pour une mission d'une demi-journée) dans la limite d'une aide maximale de 2 000 € (sous réserve des fonds disponibles). La Caf étudie les demandes à partir de 20 missions rétribuées.

Le projet détaillé est joint en annexe et permet de définir les contours du dispositif.

Il est proposé d'acter ces dispositions, d'inscrire une somme au BP 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission enfance, éducation, jeunesse et sports du 18 mai 2021,

**ARRETE** les dispositions présentées ci-dessus.

**DIT** qu'une somme de 3000 € est inscrite en dépense au budget 2021.

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 31 Mai 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

